

# Réunion de CM du 8 Avril 2021

Présents : Jean-Marie OUDART, Emmanuel BAUDART, Philippe BERNARD, Walter CARRARA, Hugues CHAMPENOIS, Pierre GAUCHER, Aurélien HENON, Dominique LEGER, Sabrina PIELTANT, Sébastien ROUSSEAU,

Mes Claudine DE KOKER- Isabelle DEPREUX- Mr Benoit VUARNESON

**Absents excusés :** Doris DIAZ donne pouvoir à Me Coralie COLINET

**A été nommé secrétaire :** Mr Isabelle DEPREUX

**Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité avec une remarque ajoutée:**

*Le second adjoint précise qu'il avait indiqué en séance du 10 décembre 2020 la nécessité d'une publicité autre qu'un simple affichage en mairie pour la vente du bâtiment communal rue du Pré Jean le Saint.*

## ORDRE DU JOUR

- Comptes Administratifs 2020
- Budgets Primitifs 2021
- Convention de mise à disposition de terrain pour béguinage
- Convention environnementale (niche au ZC42)
- Programme TEN Territoire Engagé pour la Nature
- Travaux en cours
- Commande groupée
- Parts sociales SAS Centrales Villageoises des Crêtes Préardennaises
- Tableau des élections
- Diverses délibérations
- Questions diverses

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE DES EAUX :

Investissement :

Excédent d'investissement : 4 517.10 euros

Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 179 408.80 euros

Total excédentaire : 183 925.90euros.

Le Maire se retire au moment du vote et laisse la présidence à Monsieur Rousseau Sébastien

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2020 en concordance avec le compte de gestion.

Vote : 14 voix pour

## Prix de l'eau

Le Maire :

\* propose au CM de ne pas augmenter le prix de l'eau 2021

la redevance pollution est fixée par l'agence de l'eau.

\*Rappelle que les factures d'assainissement sont établies par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises qui a la compétence assainissement

*Synthèse tarif eau et redevances 2021:*

- Eau 1.10€/m<sup>3</sup>
- Abonnement 20€/semestre
- Redevance pollution 0.35€/m<sup>3</sup>

Vote : 15 voix pour

## BUDGET PRIMITIF 2021 :SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 du service des eaux qui s'équilibre à :

- 269 753 euros pour la section de fonctionnement
- 189 526 euros pour la section d'investissement

Vote : 15 voix pour

## **FACTURATION AU SERVICE DES EAUX (mise à disposition personnel communal et matériel)**

Suite à la délibération du 4/04/2019 (mise à disposition du personnel communal et matériel au service des eaux) le CM fixe le coût horaire du personnel et matériel à 30€ / heure .

Vote : 15 voix pour

## **COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020**

### **Investissement :**

Excédent d'investissement :41 743, 47€

### **Fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement :1 429 278, 00€

**Total excédentaire** : 1 471 021,47 euros

Le Maire se retire au moment du vote et laisse la présidence à Monsieur Rousseau Sébastien

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2020 en concordance avec le compte de gestion.

Vote : 14 voix pour

## **TAUX D'IMPOSITION 2021**

Le Conseil Municipal fixe les taux des différentes taxes 2021.

Suite à la réforme de l'Etat concernant la taxe d'habitation (suppression à compter de 2020-2023), le Maire informe le CM que l'augmentation du taux sur le foncier bâti est dûe au transfert de la taxe foncière départementale sur le bâti ( 24.04%) vers le taux communal. Aucune incidence sur les taxes payées par les habitants.

Les différents taux d'imposition se décomposeront comme suit

Taxe foncier bâti 52.99%

Taxe foncier non bâti 30.36%

Vote : 15 voix pour

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021**

Association « Anciens Combattants » : 50€

Association « Souvenir Français » : 50€

Association «Prévention routière » : 50€

Vote : 15 voix pour

## **BUDGET PRIMITIF 2021 : COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre à :

- 2 316 062 euros pour la section de fonctionnement
- 1 726 890 euros pour la section d'investissement

Vote : 15 voix pour

## **MISE A DISPOSITION DES TERRAINS COMMUNAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA REALISATION DE CONSTRUCTIONS « BEGUINAGE »**

Suite aux différentes réflexions et décisions, le CM délibère sur la mise à disposition à la communauté de communes des crêtes pré ardennaises(CCCP) des parcelles AC 47 16a00ca, AC 87 (4a58ca), AC55 partie A (12a33ca). La valeur des biens est de 122 589€

Cette mise à disposition est destinée à la construction de logements pour personnes âgées valides et autonomes et d'une maison partagée , avec le label écoquartier et selon les standards de la construction passive.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit .

le Conseil Municipal donne un avis favorable et mandate le Maire pour signer une convention avec la communauté de communes des crêtes Pré ardennaises ou tout autre document afférent à ce dossier.

Vote :15 voix pour

### **INSTALLATION DE NICHIRS POUR CHOUETTE CHEVÊCHE ET FAUCON CRECERELLE**

Dans la charte des compensations en biodiversité, suite à la construction de l'autoroute, l'ETAT (DREAL Grand Est) souhaite poser un nichoir pour Chouette Chevêche d'Athéna et un nichoir à Faucon Crécerelle sur la parcelle ZC42 « Les Matelotes » jouxtant le cimetière. La présence d'un Faucon pourrait limiter l'invasion de pigeons et de corneilles dans le village. Le CM donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

Vote : 15 voix pour

### **PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE (Label)**

Dispositif permettant de reconnaître l'engagement pour la nature de la collectivité.  
D'augmenter les connaissances, compétences,  
L'accompagnement technique par le collectif Régional  
La reconnaissance facilitant l'obtention de financement  
Le Rayonnement/visibilité national, régional, local.

Présentation du dossier ayant un plan d'actions sur 3 ans qui doit répondre à 4 critères :

- 1) La connaissance et la préservation du patrimoine naturel de la collectivité :
  - . Diagnostic de la biodiversité
  - . Commune Nature
  - . Sentier d'interprétation JM Lelong
  - . Politique de réduction de la pollution lumineuse
  
- 2) Les réalisations ou projets en faveur de la biodiversité concernant l'agriculture
  - . Réalisations ponctuelles d'aménagements en faveur de la biodiversité
  - . Urbanisation en faveur de la biodiversité
  - . Restructuration ou création de Trame verte et bleue TVB
  - . Soutien à la production locale
  
- 3) Les mesures de communication et de sensibilisation sur la biodiversité
  - . Diffusion de l'information
  - . Actions de sensibilisation
  - . Soutien aux programmes d'éducation à l'environnement
  - . Délibérations du CM dédiées à la biodiversité
  - . Initiation des habitants aux sciences participatives
  
- 4) Les mesures d'éco- responsabilité environnementale

Le CM décide de s'inscrire à ce programme, donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention correspondante.

Vote : 15 voix pour

## TRAVAUX EN COURS

### TIERS LIEU

Une convention avec Monsieur le Préfet sur la labellisation « La Fabrique de Territoire » concernant le projet de Tiers Lieu à Poix-Terron a été signée avec Familles Rurales le 23 mars 2021 à Poix-Terron avec une enveloppe de 50 000 €/ an pendant 3 ans pour Familles Rurales pour animer ce lieu.

### RENOVATION SALLE DES JEUNES ( PREFIGURATION DU TIERS LIEU)

Le CM autorise le Maire à prendre un architecte pour les travaux dans la salle des jeunes grande rue ( préfiguration du tiers lieu), les travaux à réaliser seront présentés en commission des travaux. Le CM a prévu les crédits nécessaires au budget.

Vote : 15 voix pour

### TRAVAUX RUE TERRON

Le CM autorise le Maire à signer l'avenant pour les travaux supplémentaires , Route de Terron.

Vote : 15 voix pour

### SECURITE TERRON LES POIX

Les plateformes prévues à Terron ne pourront pas se faire comme prévu pour des raisons de réglementation. Le bureau Dumay devra proposer un nouveau projet qui respecte les normes imposées par le Département.

Un contact avec Ardennes Ingénierie a eu lieu , une proposition est à l'étude

Un système de comptage de véhicules sera mis en place à Terron, qui pourrait aider à affiner le projet.

### TRAVAUX ROUTE DE TOULIGNY ET CHEMIN DES COMES

Suite à la décision de non reprise de la route allant à Touligny par le Département et après obtention de 30% de subvention DETR,

L'appel d'offres concernant la réfection de la route de Touligny et du chemin des Cômes est engagé.

Une ouverture des plis est prévue le mardi 4 mai à 10 heures.

Le CM renouvelle son autorisation au Maire pour la signature des offres retenues par la commission d'appel d'offres et travaux afin d'engager la mise en œuvre du chantier rapidement.

Vote : 15 voix pour

### ACCES CIMETIERE

Afin de faciliter l'accès au cimetière ( partie columbarium) et à l'église , le Maire propose au CM l'achat d'une parcelle près de la gendarmerie propriété du Département. Le Conseil départemental étudie le dossier pour une éventuelle vente. Le CM donne un accord de principe pour cet achat.

Vote : 15 voix pour

### DEVIATION IMPACTANT LE VILLAGE

La Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Nord effectue la réfection de la section d'autoroute Villers-le-Tourneur/Poix-Terron à compter du 26 avril 2021. Une déviation sera mise en place avec une traversée du village. Le Maire interpelle le Département sur les problèmes de dégradation de la chaussée. La réfection par le Département de la chaussée en traverse de Poix-Terron devra être faite en urgence.

### BEGUINAGE

La signature de l'appel d'offres de travaux pour la construction du béguinage a eu lieu dans les locaux de la Communauté de Communes le 25 mars 2021 avec mise en place du planning de travaux.

Le coût de la voirie et de l'éclairage public (partie communale) est estimé à 62 336 € .

## **DECHETS DES COMMERCES**

Etude en cours pour régler les problèmes de ramassage de déchets valorisables rencontrés par la boulangerie du village. (coût élevé, demandé par le SICOMAR), ces déchets peuvent être traités en méthanisation.

## **FETE DE LA BIO-DIVERSITE**

Dates à retenir : samedi 25 et dimanche 26 septembre 2021 (avec si possible un spectacle de marionnettes sur le thème de l'environnement vendredi 24 au soir si possible).

## **TERRAIN DE FOOT DE POIX-TERRON**

Demande du club concernant des travaux de piquetage du Terrain et d'augmentation de la puissance de l'éclairage. Le montant des travaux est élevé, une réflexion va être menée pour la répartition de crédits entre les différentes associations sportives de la commune sur des critères objectifs (nombre de licenciés, résultats sportifs...).

## **LOGEMENT 1<sup>ER</sup> ETAGE AU DESSUS DE LA POSTE**

Le CM donne son accord pour la remise en état du logement et prévoit les crédits au budget, autorise le Maire à signer les devis concernant les travaux.

Vote : 15 voix pour

## **MAISON 3 GRANDE RUE**

Prévoir un changement des volets du Moulin Simonet (locaux occupés par le ReNard).

## **Prise de la compétence « Mobilité locale » par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises**

Le Maire expose au Conseil que cette délibération concerne la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes relatifs aux compétences avec l'ajout de la compétence facultative : « autorité organisatrice de la mobilité locale ».

Le Conseil de Communauté a délibéré à l'unanimité pour cette prise de compétence sans demander à se substituer à la Région dans l'organisation des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire.

Il s'agit de compléter la compétence de la Région pour développer des actions locales adaptées à notre milieu rural notamment pour faciliter le covoiturage, le transport à la demande des personnes âgées, la mobilité des jeunes (dont dossier en cours d'autostop sécurisé « Rézo Pouce ») la mobilité électrique (prêt et recharge de véhicules électriques), l'aménagement de réseau cyclable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Accepte la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de communes relatif aux compétences avec l'ajout de la compétence facultative « autorité organisatrice de la mobilité locale ».

Vote : 15 voix

## **ANNULATION DELIBERATION : ECHANGE PARCELLE ZA109 ET ZA 108**

Suite à la notification de l'étude notariale « Collet- Monod » le 22/12/2020 nous informant qu'une erreur d'enregistrement cadastrale a été régularisée concernant les parcelles ZA109 et ZA108, le CM annule sa

délibération concernant l'échange des parcelles en date du 29/09/2020. Chaque partie a les bonnes parcelles d'attribuées.

Vote : 15 voix pour

#### **DROIT DE PREMPTION URBAIN**

Suite à la délibération de la CCCP DU 17/12/2020 , Le Conseil Municipal accepte la délégation de la communauté de communes des crêtes ( CCCP) concernant le droit de préemption urbain hormis pour les zones économiques cités, à savoir UZ, UZa , UZb et 2AUz

Vote : 15 voix pour

#### **COMMANDE GROUPEES DEFIBRILATEURS**

##### **Mise en place d'un groupement de commande pour la fourniture, pose et maintenance de défibrillateurs automatisés avec fourniture d'accessoires et de consommables**

Afin de répondre aux obligations du décret relatif à l'équipement en défibrillateurs automatisés externes pour les établissements recevant du public, un marché public avec groupement de commande doit être engagé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal.

-Autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande et les actes s'y rapportant.

- Retient la Communauté de Communes de Crêtes Préardennaises comme coordonnateur du groupement

- Autorise le Maire à engager les dépenses

Vote : 15 voix pour

#### **PARTS SAS CENTRALES VILLAGEOISES CRETES2 (CVC2)**

Le CM décide de prendre des parts à la SAS centrales villageoises des crêtes 2 (CVC2) pour un montant de 15 000€.

Vote : 15 voix pour

#### **REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION SALLE DE LA VENCE**

Pour des raisons sanitaires covid19 , le CM décide de prolonger le remboursement des acomptes versés pour les locations de salles jusqu'au 31/12/2021 en cas d'annulation.

Vote : 15 voix pour

#### **GARE DE POIX TERRON**

Information de la SNCF sur l'arrivée prochaine d'un automate Amazon en gare de Poix-Terron.

#### **LA POSTE**

Information sur le changement d'horaires

#### **POINT SUR LA VACCINATION**

La salle de la Vence a été mise à disposition pour la vaccination qui monte en puissance .

#### **FIBRE**

Arrivée de la fibre dès le 19 avril 2021 sur la commune. La distribution d'un document d'information sera effectuée prochainement.